

ARRETE D'ANNULATION N°3 du 20 janvier 2022 au 3 février 2022
AN05120220203840

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 février 2022



Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V051210300249202001	Attaché	Chef de projet - revitalisation du territoire	Absence de candidature adaptée	35h00	CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE 51160 AY CHAMPAGNE	01/05/2021	05120210316328
V051210900399265001	Attaché	Chef.fe de projet SIRH	Le grade ne convient pas	35h00	COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS 51100 REIMS	01/11/2021	05120210916769

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 051-285109161-20220203-ARA03_BE_02_22-AR